



À NE PAS DIFFUSER, PUBLIER NI DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN TOUT OU EN PARTIE, AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE, EN NOUVELLE-ZÉLANDE OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ UNE TELLE PRATIQUE SERAIT ILLÉGALE.

office@montana-aerospace.com
www.montana-aerospace.com

Registre du commerce :
CHE-248.340.671

POUR DIFFUSION EN SUISSE – CETTE COMMUNICATION EST RESTREINTE ET VOUS NE DEVEZ PAS LA TRANSMETTRE, NI SON CONTENU, À TOUTE PERSONNE À QUI SA TRANSMISSION EST INTERDITE PAR LES MENTIONS QU’ELLE CONTIENT.

ACTUALITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Reinach (Argovie), le 4 mai 2021

MONTANA AEROSPACE AG LANCE SON INTRODUCTION EN BOURSE À SIX ET FIXE UNE FOURCHETTE DE PRIX DE 24.15 CHF À 25.65 CHF PAR ACTION

Montana Aerospace AG (la « Société ») et ses filiales opérationnelles (le « Groupe » ou « Montana Aerospace »), qui forment un groupe à forte intégration verticale, fabricant et fournisseur leader de composants de systèmes et d’assemblages complexes pour les secteurs de l’aéronautique, de l’e-mobilité et de l’énergie, a annoncé aujourd’hui le lancement de son introduction en bourse avec une cotation sur SIX Swiss Exchange. La publication de la notice d’offre et le début de la constitution du livre d’ordres auront lieu aujourd’hui.

Un événement qui change la donne dans la chaîne d’approvisionnement de l’aéronautique :

- Montana Aerospace est un fournisseur d’aérostructures à forte intégration verticale, très présent dans les « best-cost-countries » (pays offrant les meilleurs coûts de production) et doté d’une expertise multi-matériaux (aluminium, titane, composites, cuivre et acier) ainsi que de technologies de conception innovantes et brevetées.
- Le Groupe a amélioré sa croissance dans un environnement en évolution rapide au niveau des fournisseurs – une orientation ESG claire ainsi que des investissements de croissance continus de 475 millions d’euros entre 2018 et 2020 ont fait de Montana Aerospace un partenaire de choix en matière de « build-and-buy » pour de nombreux équipementiers et fournisseurs de niveau 1.



Détails sur la fourchette de prix :

- La fourchette de prix pour l'introduction en bourse a été fixée entre 24.15 CHF et 25.65 CHF par action.
- Augmentation du capital avec l'intention de lever environ 440 millions de CHF bruts (environ 400 millions d'euros) en émettant jusqu'à 18,219,462 nouvelles actions.
- En plus de l'émission de nouvelles actions, une option en surallocation (Greenshoe option) de jusqu'à 2,732,919 actions existantes sera mise à disposition par Montana Tech Components AG, l'actionnaire unique actuel (et le future actionnaire majoritaire).
- Deux nouveaux investisseurs institutionnels internationaux se sont pré-engagés à souscrire, distinctement et non conjointement, des actions nouvelles dans le cadre de l'introduction en bourse au prix définitif de l'offre pour un montant total d'environ 124 millions de CHF (environ 113 millions d'euros), en échange d'allocations garanties.
- Volume totale de l'offre globale d'environ 506 millions de CHF (environ 460 millions d'euros) avec un flottant maximal attendu d'environ 43.5% après l'introduction en bourse – en supposant que l'option de surallocation (Greenshoe option) soit pleinement exercée.
- La procédure de constitution du livre d'ordres (bookbuilding) commencera aujourd'hui, le 4 mai 2021, et devrait se terminer le 11 mai 2021.
- La cotation et le premier jour de négociation des actions à la SIX Swiss Exchange devraient avoir lieu le 12 mai 2021.

Résumé de l'offre

En commun avec Montana Tech Components AG, l'actionnaire unique actuel, et Joh. Berenberg, Gossler & Co KG, unique coordinateur global, Montana Aerospace AG a défini certains des termes de l'introduction en bourse prévue à la SIX Swiss Exchange conformément à la norme internationale d'information financière (International Reporting Standard) de la SIX Swiss Exchange. La fourchette de prix des actions proposées a été fixée entre 24.15 CHF et 25.65 CHF par action. Le prix définitif de l'offre sera fixé sur la base d'une procédure de constitution d'un livre d'ordres (book building), qui sera lancé aujourd'hui.

L'offre de base comprend jusqu'à 18,219,462 nouvelles actions qui doivent être émises afin de réaliser une augmentation de capital avec un produit brut ciblé de 440 millions de CHF (environ 400 millions d'euros) dans toute la fourchette de prix. L'actionnaire unique actuel, Montana Tech Components AG, mettra à disposition jusqu'à 2,732,919 actions existantes pour d'éventuelles surallocations (plafonnées à 15 % du nombre total de nouvelles actions de l'offre de base), s'élevant à 20,952,381 actions proposées au maximum. Le volume total ciblé de l'offre s'élève à environ 506 millions de CHF (environ 460 millions d'euros). En supposant que toutes les nouvelles actions soient placées et que l'option de surallocation (Greenshoe) soit pleinement exercée, un flottant allant jusqu'à 43.5 % du capital en actions est attendu.



« Montana Aerospace a gardé son cap stratégique et a continué à réaliser des investissements quand la COVID-19 a frappé le secteur aéronautique entier. Nous pensons que ceci nous a permis de gagner des parts de marché », dit Markus Nolte, PDG de Montana Aerospace. « Nous sommes engagés à poursuivre notre croissance une fois que notre secteur aura récupéré. Nous pensons que les fonds supplémentaires issus de notre introduction en bourse nous aideront à changer de vitesse et à aller encore plus vite. »

Dans le cadre de l'introduction en bourse, et sur la base de la taille de l'offre envisagée, deux nouveaux investisseurs institutionnels internationaux, notamment (i) des fonds conseillés par Capital International Investors (environ 88 millions de CHF – environ 80 millions d'euros) et (ii) M&G Investments M&G Investments (environ 36 millions de CHF – environ 33 millions d'euros), se sont engagés irrévocablement à souscrire, distinctement et non conjointement, un montant total d'actions nouvelles librement négociables d'environ 124 millions de CHF (environ 113 millions d'euros) dans le cadre de l'introduction en bourse au prix définitif de l'offre et en échange d'une allocation garantie.

Dans le cadre du lancement de la tranche primaire, le Groupe a l'intention de lever environ 440 millions de CHF (environ 400 millions d'euros) bruts avec une volonté claire de financer des programmes de croissance organique et non organique. Il prévoit d'utiliser environ 40 % du produit net pour des activités de croissance organique, les deux tiers environ de ce montant devant être dépensés en 2021 et le reste en 2022. La majorité de ces activités de croissance sont soutenues par des contrats et ont été lancées avant l'annonce de l'introduction en bourse potentielle.

Le programme de croissance organique couvre également les activités de recyclage, de moulage et de presse lourde ainsi que le traitement de surface, et comprend l'expansion des capacités (par exemple, la troisième presse lourde du Groupe en Europe pour la demande local-à-local et l'expansion des capacités de traitement des composites du Groupe), la montée en puissance de nouvelles capacités (notamment en ce qui concerne le titane et la finition des produits tubulaires étirés) et l'amélioration de l'efficacité. Le Groupe a l'intention de cibler la plupart de ces investissements sur ses sites européens et asiatiques.

La réduction de la complexité de la chaîne d'approvisionnement est une priorité essentielle pour les FEO et les quelque 60 % restants du produit net de l'introduction en bourse sont destinés à être utilisés pour une croissance inorganique par le biais d'activités de fusions et d'acquisitions. Parmi ces activités figurent des acquisitions stratégiques visant à consolider davantage la chaîne d'approvisionnement dans le but de dégager des synergies et rendements attrayants. Le Groupe poursuit généralement une liste d'objectifs clairs discutés avec les FEO ou les fournisseurs de niveau 1 dans l'intention de renforcer la collaboration et de favoriser l'intégration des services et produits essentiels dans la chaîne de valeur existante du Groupe.

L'introduction en bourse comprend une offre publique en Suisse et des placements privés en dehors de la Suisse, y compris aux États-Unis auprès d'acheteurs institutionnels qualifiés tels que définis dans la règle 144A de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée (la « loi sur les valeurs mobilières »), et en conformité avec cette règle.



En dehors des États-Unis, il est prévu que les actions de la Société ne soient offertes et vendues que dans le cadre de transactions offshore, conformément au règlement S de la loi sur les valeurs mobilières.

La constitution du livre d'ordres commencera aujourd'hui, le 4 mai 2021, et doit être terminée le 11 mai 2021, à 12:00 heures (midi), heure d'été d'Europe centrale, pour les investisseurs de détail et banques privées et à 14:00 heures, heure d'été d'Europe centrale, pour les investisseurs institutionnels. L'annonce du prix définitif de l'offre devrait être publiée le 12 mai 2021, avant le début des transactions, qui devrait avoir lieu le même jour.

Une indisponibilité de douze mois est prévue pour la Société et les membres de la direction détenant des actions, et une indisponibilité de 24 mois pour l'actionnaire unique actuel, Montana Tech Components AG.

Les transactions sur SIX Swiss Exchange doivent commencer le 12 mai 2021 – sous le numéro de valeur suisse (Valor) 111 042 565 et le numéro international d'identification des valeurs mobilières (ISIN) CH1110425654.

Joh. Berenberg, Gossler & Co KG fait office d'unique coordinateur global et teneur de livre associé ; Commerzbank AG et Zürcher Kantonalbank font office de teneurs de livres associés.

Interlocuteur pour les relations investisseurs :

Responsable des fusions et acquisitions et des relations avec les investisseurs

Marc Vesely recte Riha

Téléphone : +43 664 61 26 261

E-mail : ir@montana-aerospace.com

Interlocuteur pour les médias :

Kekst CNC

Christian Pichler

Téléphone : +49 89 59 94 58-137

E-mail : christian.pichler@kekstcnc.com



À propos de Montana Tech Components AG

Montana Tech Components AG, fondée en 2006, est un groupe industriel actif à l'échelle mondiale qui se concentre sur les technologies clés des marchés d'avenir. Les entreprises du groupe axé sur la croissance occupent une position de leader dans leur domaine d'activité. En se concentrant sur une sélection de technologies clés, un leadership de marché et une innovation continue, MTC poursuit une stratégie de croissance durable dans ses divisions VARTA AG, Aluflexpack AG et Montana Aerospace AG. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 1,72 milliard d'euros en 2020 et est représenté sur 83 sites répartis dans 34 pays du monde. Il emploie actuellement un total d'environ 10 700 personnes hautement qualifiées.

À propos de Montana Aerospace AG

Montana Aerospace AG est un producteur leader de composants de systèmes et d'assemblages complexes pour l'industrie aéronautique, avec des opérations d'ingénierie et de fabrication dans le monde entier. La Société emploie environ 4.800 personnes hautement qualifiées sur 28 sites répartis sur quatre continents. Elle conçoit, développe et produit des technologies révolutionnaires pour l'industrie aéronautique, l'e-mobilité et l'énergie de demain en aluminium, titane, matériaux composites, cuivre et acier.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans le présent document ne sont pas destinées à être diffusées, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon ou dans toute autre juridiction où une telle pratique serait illégale. Le présent document (et les informations qu'il contient) ne contient ni ne constitue une offre de titres à vendre, ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres, au Canada, en Australie, au Japon ou dans toute autre juridiction où une telle offre ou sollicitation serait illégale. En particulier, ce document ne constitue pas une offre de titres à vendre aux États-Unis. Les titres ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis sans enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée (la « loi sur les valeurs mobilières »), ou sans une exemption d'enregistrement. Les titres mentionnés dans le présent document n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de la loi sur les valeurs mobilières. Aucune offre publique des titres ne sera émise aux États-Unis.

Aucun des preneurs fermes, aucune de leurs filiales respectives, sociétés affiliées ou aucun de leurs administrateurs, dirigeants, employés, conseillers, agents, partenaires d'alliance ou toute autre entité ou personne n'accepte une responsabilité ou une obligation quelconque au titre de, ou ne fait de déclaration, de garantie ou d'engagement, explicite ou implicite, quant à la véracité, l'exactitude, l'exhaustivité ou l'équité des informations ou opinions contenues dans cette annonce (ou si des informations ont été omises dans l'annonce) ou de toute autre information relative au Groupe, à ses filiales ou sociétés associées, qu'elle soit écrite, orale ou sous forme visuelle ou électronique, et quelle que soit la manière dont elle est transmise ou mise à disposition, ou pour toute perte quelle qu'elle soit résultant de l'utilisation de cette annonce ou de son contenu ou de toute autre circonstance liée à cette annonce. Par conséquent, chacun des preneurs fermes et les autres personnes susmentionnées déclinent, dans toute la mesure permise par la loi applicable, toute responsabilité, qu'elle soit de nature délictuelle ou contractuelle, ou pouvant être attribuée d'une autre manière à l'égard de cette annonce et/ou d'une telle déclaration.

La présente communication ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offres d'achat ou de souscription de titres. La présente communication n'est pas un prospectus au sens de la loi suisse sur les services financiers (la « LSFIn ») et ne sera pas vérifiée par une autorité compétente. Toute offre de titres de la Société sera



faite uniquement au moyen et sur la base d'un prospectus qui contiendra, entre autres, des informations détaillées sur la Société et sa direction, les titres proposés (notamment les droits, obligations et risques associés) ainsi que l'offre elle-même. La présente communication constitue une publicité au sens de l'article 68 de la LSFIn. Ces publicités sont des communications destinées aux investisseurs ayant pour but d'attirer leur attention sur des instruments financiers. Toute décision d'investissement eu égard à quelconque titre ne devrait pas être prise sur la base de la publicité présente. Toute personne envisageant d'acheter des titres de la Société doit s'informer de manière indépendante en se basant uniquement sur ce prospectus (y compris tout supplément à celui-ci). Le prospectus qui a été approuvé par un organisme de contrôle agréé par l'Autorité fédérale Suisse de surveillance des marchés financiers FINMA, est mis à disposition gratuitement sous Montana Aerospace AG, Alte Aarauerstrasse 11, 5734 Reinach (AG), Suisse (e-mail: ir@montana-aerospace.com). En outre, les investisseurs sont invités à consulter leur banque ou leur conseiller financier avant de prendre toute décision d'investissement.

Le présent document ne constitue pas une « offre de valeurs mobilières au public » au sens du règlement (UE) 2017/1129, car il fait partie du droit national en vertu de la Great Repeal Bill de 2018 (le règlement britannique sur les prospectus, « UK Prospectus Regulation ») des valeurs mobilières au Royaume-Uni (le « R.-U. »). Toute offre de titres au Royaume-Uni sera effectuée en vertu d'une dispense, prévue par le règlement britannique sur les prospectus, de l'obligation de produire un prospectus pour les offres de titres. Au Royaume-Uni, ce document est uniquement destiné aux investisseurs qualifiés au sens du règlement britannique sur les prospectus. En outre, ce document n'est distribué et ne s'adresse qu'(i) à des personnes situées en dehors du Royaume-Uni ou (ii) à des professionnels de l'investissement relevant de l'article 19(5) de la Financial Services and Markets Act 2000 (loi de 2000 sur les marchés et services financiers) (Financial Promotion) Order 2005 (l'ordonnance FSMA, « FSMA Order ») ou (iii) à des personnes relevant des articles 49(2)(a) à (d), « high net worth companies, unincorporated associations, etc. » de l'ordonnance FSMA, et (iv) aux personnes auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement au sens de l'article 21 de la loi de 2000 sur les services et marchés financiers peut être légalement communiquée ou faire l'objet d'une communication (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme « personnes concernées »). Les titres ne sont disponibles qu'aux personnes concernées, et toute invitation, offre ou accord de souscription, d'achat ou d'acquisition de ces titres ne sera conclu qu'avec ces personnes. Toute personne qui n'est pas une personne concernée ne doit pas agir sur la base de ni se fier au présent document ou à l'un de ses contenus.

Le présent document ne constitue pas une « offre de valeurs mobilières au public » au sens du règlement (UE) 2017/1129 de l'Union européenne, tel que modifié (le « règlement prospectus ») dans un quelconque État membre de l'Espace économique européen (l'« EEE »). Toute offre de titres à des personnes de l'EEE sera effectuée en vertu d'une dispense, prévue par le règlement prospectus, de l'obligation de produire un prospectus pour les offres de titres. Dans tout État membre de l'EEE, ce document est uniquement destiné aux investisseurs qualifiés de cet État membre concerné au sens du règlement prospectus.

Les déclarations contenues dans le présent document peuvent constituer des « déclarations prospectives ». Les déclarations prospectives sont généralement identifiables par l'utilisation des mots « peut », « pourra », « devrait », « prévoit de », « s'attend à », « anticipe », « estime », « croit », « a l'intention de », « projette de », « a pour but de », « a pour objectif de » ou « cible » ou la forme négative de ces mots ou d'autres variations de ces mots ou d'une terminologie comparable.

Les déclarations prospectives impliquent un certain nombre de risques connus et inconnus, d'incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient entraîner un écart important entre les résultats réels, les niveaux d'activité, les performances ou les réalisations de la Société ou de son secteur et les résultats, niveaux d'activité, performances ou réalisations futurs exprimés ou sous-entendus par ces déclarations prospectives. La Société ne s'engage pas publiquement à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives qui peuvent être formulées dans le présent document, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres.